

CGLU – Forum des régions

L'Agenda des régions pour contribuer à l'Agenda 2030

1. Les Etats fédérés (*Länders* ou provinces) dans les pays fédéraux, et les gouvernements régionaux (*counties* ou départements) dans les pays unitaires, ainsi que les entités de collectivité territoriale, jouent un rôle croissant dans la gouvernance et le développement des territoires – aussi bien au niveau économique et social qu'au niveau culturel et environnemental –, ainsi que dans la cohésion territoriale au sein de l'espace national et continental, dès lors qu'ils sont les acteurs principaux de l'articulation entre systèmes urbains et ruraux. Par conséquent, leur rôle est fondamental pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'ensemble des agendas mondiaux adoptés par les Nations Unies (Nouvel Agenda urbain, le changement climatique, la prévention contre les risques de catastrophe, la protection de la biodiversité, etc.).
2. Leur rôle s'est vu consolidé au cours des dernières décennies. Depuis les années 1980, de nombreux pays fédéraux ont adopté des réformes qui ont renforcé le rôle des Etats fédérés, processus que certains ont baptisé « néo-fédéralisme ». Dans le même temps, différents pays unitaires ont initié des processus de réorganisation territoriale qui ont abouti à la création ou au renforcement des collectivités régionales, phénomène appelé « nouveau régionalisme ». A titre d'exemple, la reconnaissance du niveau intermédiaire de gouvernement et de sa diversité a été déterminante pour accroître l'efficacité et la viabilité des politiques régionales et de cohésion de l'UE.
3. Mais les avancées dans l'autonomie des collectivités régionales ont été inégales, et dans de nombreux cas un écart persiste entre le cadre juridico-constitutionnel et la réalité. Il apparaît aujourd'hui clairement que les Etats fédéraux sont *de jure* ceux dont les niveaux d'autonomie régionale, de pouvoirs et de ressources, sont les plus élevés. En termes de degré d'autonomie régionale, ces derniers sont suivis par les pays ayant connu des processus de décentralisation avancés, qui ont permis l'essor de régions dotées d'une structure politique d'organisation propre, en dépit d'une longue tradition centralisée ou unitaire. A l'inverse, beaucoup de régions continuent à fonctionner comme des entités déconcentrées, ou ne sont pas encore en mesure de jouir pleinement d'une plus grande autonomie.
4. Le transfert de compétences et de pouvoirs est souvent insuffisant pour que les collectivités de niveaux intermédiaires puissent exercer pleinement l'ensemble de leurs fonctions. Même dans les Etats fédéraux, où les gouvernements fédéraux sont reconnus dans la Constitution, la marge de manœuvre des autorités fédérales peut être entravée par le manque de ressources financières suffisantes et clairement assignées. *La capacité limitée des collectivités régionales se manifeste surtout dans les territoires les plus pauvres et les plus éloignés des centres de décision, par exemple, dans le contexte sub-saharien (avec quelques exceptions dans les pays fédéraux ou quasi-fédéraux comme l'Afrique du Sud).*

5. Au-delà de certains points communs, **le fédéralisme et la régionalisation se caractérisent par une grande diversité et une complexité partout dans le monde**. Dans la majorité des pays, une meilleure compréhension de la distribution des responsabilités et des pouvoirs est nécessaire entre les différents niveaux de gouvernement (et sur les façons de collaborer), ainsi que des mécanismes de financement et de compensation ou d'égalisation appropriés pour réduire les écarts entre les régions et les territoires, afin de promouvoir des processus de développement à échelle nationale qui puissent profiter pleinement du potentiel de chaque territoire.
6. Pour favoriser un développement durable plus équilibré qui reconnaisse la centralité des personnes et pour tirer le meilleur parti possible de leur potentiel et leurs capacités, les stratégies territoriales de développement nécessitent des politiques nationales, régionales et locales plus articulées, des stratégies territoriales et des plans de développement cohérents qui soutiennent les avantages et potentiels de chaque territoire.
7. Pour cette raison, il est nécessaire de promouvoir une **gouvernance multiniveau** qui permette d'optimiser la relation existante entre les différents niveaux de gouvernement. Pour être efficace, la gouvernance multiniveau devra se baser sur le principe de subsidiarité, dans le respect de l'autonomie locale, et établir des mécanismes de confiance et de dialogue structuré. Pour les collectivités territoriales, la gouvernance multiniveau peut être un outil pour conformer les attentes et objectifs en réalité et contribuer au bon fonctionnement et à l'exécution de politiques publiques cohérentes et efficaces. A cet égard, la gouvernance multiniveau devra compléter la demande des autorités régionales et locales pour une gouvernance territoriale plus autonome et ambitieuse.
8. De même, la gouvernance multiniveau nécessite une plus grande collaboration entre les régions et les municipalités. Dans un système où les responsabilités et les capacités financières sont fragmentées, les collectivités territoriales n'ont pas d'autres options que de coopérer entre elles, si elles souhaitent gagner en visibilité et légitimité devant leurs gouvernements nationaux et leurs communautés en termes de développement. Une gouvernance multiniveau efficace peut être un moyen de favoriser la concurrence dans la prestation de services plus efficaces entre les territoires, ce qui peut générer un cercle vertueux d'investissement dans le cadre de programmes de coopération. La coopération territoriale – à travers une intégration verticale et horizontale des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, fonction et portée – tend à dépasser les limites administratives et les frontières.
9. Au cours des dernières décennies, l'impact des politiques traditionnelles de développement territorial, généralement gérées depuis le niveau central (top-down), a été remis en cause, du fait de leur incapacité à promouvoir un développement territorial plus « équilibré ». Traditionnellement, l'inégalité dans le développement socioéconomique des territoires se traduit, par exemple, par une concentration élevée des richesses et populations dans certaines régions et par une marginalisation dans d'autres. L'approfondissement des fractures sociales et des inégalités entre les territoires menace

les perspectives de croissance, tant dans les économies développées que dans celles en développement, augmente l'instabilité politique et fragilise le potentiel de développement durable. C'est pourquoi l'Agenda 2030 a intégré la nécessité de « réduire l'inégalité dans et entre les pays » (Objectif 10 des ODD).

- 10. Les nouveaux défis mondiaux exigent une plus grande coopération entre les territoires pour promouvoir une réponse qui transcende les frontières et qui reflète les besoins des populations et la volonté politique des territoires.** Les régions sont également des lieux et acteurs de la mondialisation. Beaucoup d'entre elles possèdent des compétences politiques essentielles, sans lesquelles les politiques nationales et le progrès des agendas mondiaux ne seraient efficaces. Notre perspective, au sein de CGLU, est claire : tout comme les villes et les municipalités émergent avec leurs réseaux en tant que nouvelles références internationales, **les régions et leurs réseaux doivent faire un saut qualitatif** pour créer ou participer dans des réseaux internationaux, en projetant leurs objectifs et priorités stratégiques vers l'extérieur. Il est nécessaire d'avancer vers une plus grande coordination et coopération entre les différents niveaux de gouvernement pour s'assurer que les processus de régionalisation et de décentralisation soient les plus efficaces possibles.

La définition d'un agenda de travail international des régions et collectivités de niveau intermédiaire est, par conséquent, une priorité pour CGLU et son Forum des régions :

Éléments pour un agenda international des régions

- 1 Réaffirmer l'engagement des régions dans la mise en œuvre des ODD et des agendas mondiaux** (Nouvel agenda urbain, le changement climatique, la prévention contre les risques de catastrophe, la protection de la biodiversité). Les autorités régionales assument des fonctions essentielles dans l'aménagement territorial, le développement économique, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la fourniture d'infrastructures stratégiques et la gestion de l'environnement, entre autres. Elles jouent par conséquent un rôle clé dans la promotion d'un développement plus équitable et durable, qui favorise la cohésion sociale et territoriale en vue de « ne laisser personne pour compte » et éviter la dégradation environnementale des territoires.
- 2 Favoriser l'adoption de stratégies régionales de développement plus intégrées et alignées sur les ODD**, en facilitant la participation active des réseaux territoriaux et des acteurs locaux, afin de promouvoir un développement territorial plus inclusif, soutenu par un développement endogène. Cela signifie soutenir des activités ancrées dans le territoire, en favorisant le renforcement des capacités locales, l'innovation, la mobilisation des ressources locales, en protégeant les ressources naturelles et en promouvant la coopération et l'équilibre territorial (urbain-rural), pour générer des complémentarités et des synergies entre différentes régions et en leur sein. A cette fin, une cartographie des besoins de chaque territoire sera utilisée, pour permettre l'élaboration de stratégies appropriées et leurs progrès.

3. Renforcer la **gouvernance multiniveau, en vue d’harmoniser les priorités territoriales avec les plans nationaux et vice versa (bottom-up), et garantir un développement plus équitable entre les territoires**. Les différentes administrations possèdent des compétences qui se chevauchent inévitablement, et où leur coopération est essentielle au développement durable. Le renforcement de la gouvernance multiniveau et, dans le même temps, la création d’un environnement institutionnel favorable pour les régions (reconnaissance de leur autonomie, renforcement au niveau administratif, financier, technique), doit contribuer à la consolidation d’une base de dialogue claire et responsable avec les gouvernements nationaux, locaux et le reste des acteurs (société civile, milieu académique, secteur privé, etc.). Dans cette perspective, CGLU a mis en place le Conseil politique sur la Gouvernance territoriale multiniveau et le financement durable.
4. **Encourager la coopération entre les régions, et entre les autorités régionales et locales**, en favorisant la coopération internationale, l’échange d’expériences et la formation, pour promouvoir des solutions collectives et renforcer les synergies entre les territoires. La coopération entre les territoires, y compris la coopération territoriale supranationale et transfrontalière à travers des alliances ou des réseaux, est essentielle afin de promouvoir le développement durable.
5. **Contribuer au suivi et rapport sur le rôle des régions dans la réalisation de l’Agenda 2030 – et des autres agendas mondiaux** – par la création de mécanismes de gouvernance, articulation, mise en œuvre et suivi au niveau de chaque région, l’adoption de systèmes d’indicateurs et la production de rapports depuis les régions, pour contribuer aux Revues nationales volontaires (RNV) dans les différents pays et aux rapports mondiaux des collectivités territoriales au Forum politique de haut niveau des Nations Unies, facilités par CGLU (à travers les rapports annuels et le rapport GOLD).
6. **Travailler sur les priorités fixées par le Conseil mondial de Hanzhou**
 - Conseil politique sur la Gouvernance multiniveau et le financement durable
 - Communauté de pratiques sur les politiques et stratégies alimentaires
 - Communauté de pratiques sur la transparence et redevabilité
 - Vagues d’action de CGLU : le droit au logement et les migrations
 - Commissions Culture, Planification stratégique urbaine et Développement économique et social local
 - Perspective de genre